



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Longueuil tenue le 18 mai 2021, à 19 h 03, sous la présidence de M. Jonathan Tabarah. Conformément au *Décret numéro 1020-2020* du 30 septembre 2020, tel que modifié par l'*Arrêté numéro 2020-074* du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19, cette séance fut tenue sans la présence du public et par vidéoconférence, disponible sur la chaîne YouTube de la Ville de Longueuil.

Présences :

Sylvie Parent, mairesse
Monique Bastien
Nathalie Boisclair
Jean-François Boivin
Éric Bouchard
Colette Éthier
Steve Gagnon
Michel Lanctôt

Benoît L'Ecuyer
Xavier Léger
Jacques Lemire
Robert Myles
Jacques E. Poitras
Jonathan Tabarah
Tommy Théberge

Poste vacant :

District d'Iberville

Autres présences :

Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière
Patrick Savard, directeur général

1. OUVERTURE

CO-210518-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CO-210518-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par M. Éric Bouchard, d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-1.3**RÉSOLUTION CO-210420-2.10, INTITULÉE OPPOSITION À LA RÉSOLUTION CA-210325-12.1.2 ADOPTÉE LORS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENU LE 25 MARS 2021 AFIN DE RENDRE INAPPLICABLES LES ARTICLES 61 ET 62 DE LA LOI SUR L'EXERCICE DE CERTAINES COMPÉTENCES MUNICIPALES DANS CERTAINES AGGLOMÉRATIONS - VETO**

Considérant que la mairesse a avisé la greffière qu'elle n'approuve pas (veto) la résolution CO-210420-2.10, intitulée *Opposition à la résolution CA-210325-12.1.2 adoptée lors du conseil d'agglomération tenu le 25 mars 2021 afin de rendre inapplicables les articles 61 et 62 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*;

Considérant que la greffière doit alors de nouveau soumettre cette résolution au conseil à la séance suivante pour qu'il la considère d'urgence et en priorité;

Il est proposé par M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, d'approuver la résolution CO-210420-2.10, intitulée *Opposition à la résolution CA-210325-12.1.2 adoptée lors du conseil d'agglomération tenu le 25 mars 2021 afin de rendre inapplicables les articles 61 et 62 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, reproduite ci-dessous :

CONSIDÉRANT l'adoption à la majorité des membres du conseil d'agglomération de Longueuil de la proposition CA-210325-12.1.2 proposée par Sylvie Parent mairesse de Longueuil, appuyée par Martin Murray, maire de Saint-Bruno, de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation qu'elle soumette au Conseil exécutif une demande de modification du Décret 1214- 2005 concernant l'agglomération de Longueuil afin que soit abrogé l'article 13.1 de ce décret et qu'elle présente un projet de loi afin de rendre inapplicables à l'agglomération de Longueuil les articles 61 et 62 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (LECCMCA);

CONSIDÉRANT que les articles 61 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations prévoient que, lors d'une séance du conseil de toute municipalité liée, le maire :

1° informe le conseil des sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance du conseil d'agglomération;

2° expose la position qu'il entend prendre sur tout sujet visé au paragraphe 1°, discute de celle-ci avec les autres membres présents et propose l'adoption d'une résolution établissant l'orientation du conseil;

3° fait rapport des décisions prises par le conseil d'agglomération lors d'une séance précédente;

CONSIDÉRANT que l'article 62 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations prévoit que :

1° lorsque le conseil ordinaire de la municipalité centrale ou le conseil d'une municipalité reconstituée prend une orientation

quant à un sujet dont doit être saisi le conseil d'agglomération, tout membre de celui-ci qui y représente cette municipalité doit agir, lors des délibérations et du vote sur ce sujet auxquels il participe, d'une façon conforme à l'orientation prise;

CONSIDÉRANT que les articles 61 et 62 de la LECCMCA visent à assurer le respect de la démocratie et des gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT que selon les fondements même des lois qui nous gouvernent les conseils municipaux sont souverains;

CONSIDÉRANT que chaque élu municipal incluant le maire n'a qu'un seul vote au conseil municipal;

CONSIDÉRANT, notamment, les sommes importantes que versent les citoyens aux agglomérations, sommes dont sont imputables les conseils municipaux;

Il est proposé par M. Xavier Léger, appuyé par M. Michel Lanctôt, de :

1° réitérer à la ministre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) l'importance pour le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil de l'application et du respect des articles 61 et 62 de la LECCMCA qui visent à protéger les principes fondamentaux de la démocratie municipale des villes liées de l'agglomération de Longueuil et de lui demander de ne pas donner suite à la demande de Mme Sylvie Parent, mairesse de la Ville de Longueuil, M. Martin Murray maire de la Ville Saint-Bruno-de-Montarville et M. Pierre Bordeur, maire de la Ville de Saint-Lambert de rendre inapplicables les articles 61 et 62 de la LECCMCA;

2° transmettre la présente résolution à tous les élus des conseils municipaux de l'agglomération de Longueuil, ainsi qu'à la ministre du MAMH.

Mme Sylvie Parent, appuyée par M. Tommy Théberge, demande le vote sur cette proposition.

Le président appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur de cette proposition : Mmes et MM. Nathalie Boisclair, Robert Myles, Colette Éthier, Xavier Léger, Michel Lanctôt, Benoît L'Ecuyer, Jacques Lemire, Jean-François Boivin et Jonathan Tabarah.

Votent contre cette proposition : Mmes et MM. Sylvie Parent, Monique Bastien, Éric Bouchard, Tommy Théberge, Steve Gagnon et Jacques E. Poitras.

En faveur : 9

Contre : 6

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CO-210518-1.4**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Il est tenu une période au cours de laquelle la greffière lit les questions des citoyens reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

Des documents transmis par Mme Josée Leclair concernant les feux extérieurs, sont déposés.

Des documents transmis par Mme Anne-Marie Charbonneau concernant les feux extérieurs et les frontières entre les arrondissements, sont déposés.

Des documents transmis par Mme Carole Mainville, du groupe *La Planète s'invite au Parlement-Longueuil*, concernant l'inventaire des émissions de GES, la tonte de gazon et les plantes indigènes, sont déposés.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 21 h 30.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 21 h 45.

CO-210518-1.5**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 AVRIL 2021 À 19 H**

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 avril 2021 à 19 h avec la modification suivante :

1° dans la résolution CO-210420-6.16, dans le texte et le libellé de la résolution, modifier le numéro d'appel d'offres APP-17-212 (2017-GEN-304) pour APP-17-212 (2017-GEN-305).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-1.6**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUE LE 22 AVRIL 2021 À 16 H TENANT LIEU DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION LORS DE CETTE SÉANCE**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 avril 2021 à 16 h, tenant lieu du rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de cette séance.

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CO-210518-2.1

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE (SD-2021-0941)

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2020 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

CO-210518-2.2

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU BUREAU DU PROTECTEUR DU CITOYEN (SD-2021-1024)

Il est procédé au dépôt du rapport annuel 2020 du Bureau du protecteur du citoyen.

CO-210518-2.3

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2020 D'UNE COMMISSION DU CONSEIL DE LA VILLE (SD-2021-1091)

Il est procédé au dépôt du rapport annuel de la Commission du développement social : famille, affaires sociales, logement social, immigration, action communautaire et condition féminine, pour l'année 2020.

CO-210518-2.4

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE (SD-2021-0923)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions du Conseil local du patrimoine tenues les 10 et 25 mars 2021.

CO-210518-2.5

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DE LA COMMISSION DU TRANSPORT ACTIF ET DE LA CIRCULATION TENUES LE 13 AOÛT 2020 ET LE 11 FÉVRIER 2021 (SD-2020-3316)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux de la réunion de la Commission du transport actif et de la circulation tenues le 13 août 2020 et le 11 février 2021.

CO-210518-2.6**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE TENUE LE 16 MARS 2021 (SD-2021-0770)**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable tenue le 16 mars 2021.

CO-210518-2.7**APPROBATION DE LA RECOMMANDATION CAT-2021-001 CONCERNANT L'ÉLABORATION D'UNE POLITIQUE EN APICULTURE URBAINE POUR LA VILLE DE LONGUEUIL**

Il est proposé d'approuver la recommandation CAT 2021-001, adoptée par la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable le 16 mars 2021, afin de débiter l'élaboration d'une politique en apiculture urbaine pour la Ville de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.8**APPROBATION DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE LA COVID-19 (SD-2021-0875)**

Il est proposé d'approuver le Programme de soutien aux organismes en lien avec la pandémie de la COVID-19 et de le pourvoir d'une enveloppe financière globale de subventions d'un montant de 500 000 \$ pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.9**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER JONATHAN TABARAH À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021 CONCERNANT L'ADHÉSION DE LA VILLE À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT UNIS POUR LE CLIMAT, INITIÉE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (SD-2021-1306)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller Jonathan Tabarah à la séance du conseil ordinaire du 20 avril 2021 concernant l'adhésion de la Ville à la déclaration d'engagement *Unis pour le climat*, initiée par l'Union des Municipalités du Québec.

CO-210518-2.10**PROPOSITION DU CONSEILLER JONATHAN TABARAH DEMANDANT AU CONSEIL D'ADHÉRER À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT UNIS POUR LE CLIMAT, INITIÉE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent et doivent jouer un rôle de premier plan dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent et doivent prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration d'engagement *Unis pour le climat* du mouvement *Plateforme municipale pour le climat* initié par l'Union des municipalités du Québec lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

Il est proposé :

1° que le conseil municipal de la Ville de Longueuil adhère à la déclaration d'engagement *Unis pour le climat* du mouvement *Plateforme municipale pour le climat* initié par l'Union des municipalités du Québec;

2° que les élu.e.s du conseil municipal de la Ville de Longueuil s'engagent à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de leurs décisions et à agir dans leur travail et dans leur vie personnelle avec une volonté d'exemplarité;

3° que les élu.e.s du conseil municipal de la Ville de Longueuil assument leurs responsabilités en se basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, elles et ils amélioreront la qualité de vie de leurs concitoyennes et concitoyens;

4° qu'une fois adoptée, une copie de cette proposition soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.11**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER JONATHAN TABARAH À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2021 CONCERNANT LA POSSIBLE CERTIFICATION DES ÉLEVEURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES DU TERRITOIRE PAR ANIMA-QUÉBEC, AU NOM DE LA VILLE (SD-2021-1200)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller Jonathan Tabarah à la séance du conseil ordinaire du 16 février 2021 concernant la possible certification des éleveurs d'animaux domestiques du territoire par Anima-Québec, au nom de la Ville.

RETIRÉ CO-210518-2.12**PROPOSITION DU CONSEILLER JONATHAN TABARAH DEMANDANT AU CONSEIL D'ENVISAGER LA POSSIBILITÉ D'UNE CERTIFICATION DES ÉLEVEURS D'ANIMAUX DOMESTIQUES DU TERRITOIRE PAR ANIMA-QUÉBEC, AU NOM DE LA VILLE**

Proposition principale

CONSIDÉRANT que la demande d'adoption d'animaux domestiques par les familles québécoises a augmenté durant la pandémie de Covid-19, notamment sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les *usines à chiots ou à chatons* représentent un phénomène à enrayer, notamment sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que le bien-être des animaux doit être au cœur de la réglementation municipale qui encadre les activités des éleveurs d'animaux domestiques de la Ville;

CONSIDÉRANT que la réglementation municipale actuelle contraint les éleveurs responsables d'animaux domestiques à limiter leurs activités;

CONSIDÉRANT que la Ville délivre des permis d'exploitation pour les éleveurs d'animaux domestiques, mais que ces permis n'assurent pas nécessairement le bien-être desdits animaux;

Il est proposé :

1° d'envisager reconnaître explicitement les éleveurs d'animaux domestiques comme détenant un commerce devant être certifié;

2° d'analyser les implications de confier à Anima-Québec la certification, au nom de la Ville, des éleveurs d'animaux domestiques présents sur son territoire;

3° de considérer que la certification des éleveurs d'animaux domestiques devienne préalable à l'obtention et au maintien de leur permis d'exploitation délivré par la Ville;

4° de revoir le nombre maximum d'animaux domestiques que peuvent posséder les éleveurs du territoire en vue d'en faire la reproduction et l'élevage.

Proposition technique de retirer l'étude de la proposition principale

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par M. Tommy Théberge, de retirer de la proposition principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.13**DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT L'ECUYER À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021 CONCERNANT L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT (SD-2021-1312)**

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller Benoît L'Ecuyer à la séance du conseil

ordinaire du 20 avril 2021 concernant l'adoption de la *Charte municipale pour la protection de l'enfant*.

CO-210518-2.14

PROPOSITION DU CONSEILLER BENOÎT L'ECUYER DEMANDANT AU CONSEIL D'ADOPTER LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

Il est proposé d'adopter la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et de s'engager à :

- 1° mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- 2° favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- 3° reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- 4° favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- 5° informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- 6° publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- 7° soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- 8° valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.15

DÉPÔT DE L'AVIS DU COMITÉ EXÉCUTIF RELATIF À L'AVIS DE PROPOSITION DÉPOSÉ PAR LE CONSEILLER JONATHAN TABARAH À LA SÉANCE DU CONSEIL ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2021 CONCERNANT LA RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LES RUES RÉSIDENTIELLES (SD-2021-1322)

Il est procédé au dépôt de l'avis du comité exécutif relatif à l'avis de proposition déposé par le conseiller Jonathan Tabarah à la séance du conseil ordinaire du 20 avril 2021 concernant la réduction de la limite de vitesse dans les rues résidentielles.

RETIRÉ CO-210518-2.16**PROPOSITION DU CONSEILLER JONATHAN TABARAH DEMANDANT
AU CONSEIL DE RÉDUIRE LA LIMITE DE VITESSE DANS LES RUES
RÉSIDENTIELLES**

Proposition principale

CONSIDÉRANT que la vitesse est une des causes importantes des accidents automobiles et qu'elle a des conséquences majeures sur leur gravité;

CONSIDÉRANT que le dépassement de la limite de vitesse augmente beaucoup plus rapidement le risque d'accident en milieu urbain qu'en milieu rural;

CONSIDÉRANT que lors d'une collision entre un véhicule et un piéton, plus la vitesse du véhicule lors de l'impact est élevée, plus la probabilité de décès et le risque de blessures graves du piéton sont élevés;

CONSIDÉRANT que selon la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la probabilité de décès d'un piéton lors d'une collision double quand un véhicule circule à 40 km/h plutôt qu'à 30 km/h;

CONSIDÉRANT que la Ville doit veiller activement à la sécurité routière sur son territoire tout en respectant les limites des pouvoirs qui lui sont conférés;

CONSIDÉRANT que l'achalandage des véhicules de livraison a augmenté avec la pandémie de COVID-19 dans les rues locales résidentielles;

Il est proposé par M. Jean-François Boivin, appuyé par Mme Nathalie Boisclair :

1° de demander au comité exécutif de préparer un règlement pour réduire la limite de vitesse à 30 km/h de toutes les rues locales résidentielles à être adopté par l'instance compétente;

2° de demander au comité exécutif d'envisager de faire implanter de nouveaux aménagements modérateurs de la vitesse dans les rues locales résidentielles, notamment des îlots centraux, des passages piétons surélevés ou texturés, des aménagements paysagers comme les bacs à fleurs, des bollards flexibles centraux ou tout autre moyen susceptible d'inciter au respect de la limite de vitesse;

3° de demander au comité exécutif d'envisager de faire installer de nouvelles affiches de sensibilisation au respect de la limite de vitesse dans les rues locales résidentielles, notamment des panneaux *attention à nos enfants*.

Proposition technique de retirer l'étude de la proposition principale

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par M. Steve Gagnon, de retirer l'étude de la proposition principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RETIRÉ CO-210518-2.17**ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT UNIS POUR LE CLIMAT DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (SD-2021-1309)**

Proposition principale

CONSIDÉRANT que la déclaration rappelle le rôle de premier plan des municipalités dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration permet aux municipalités de prendre un engagement clair envers leur population à agir et à poser des gestes concrets pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la déclaration lance un appel à l'exemplarité des municipalités vis-à-vis leurs citoyennes et citoyens en matière climatique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec ont adopté le 12 mars 2021 la déclaration suivante :

1° les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux. Ils entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les communautés;

2° les changements climatiques exigent des réponses locales. Ils interpellent les gouvernements de proximité sur tous les fronts. Dans chaque région et chaque municipalité, des mesures concrètes doivent être mises de l'avant par les décideurs municipaux pour adapter les milieux de vie, les infrastructures et les services à la population;

3° les changements climatiques nécessitent un engagement politique. Ils impliquent des décisions à court terme, parfois difficiles, pour un effet positif à long terme. Les changements climatiques font appel à une conception élevée du devoir des élues et élus municipaux, et cela, dans l'intérêt de la société;

4° les changements climatiques sollicitent une responsabilité partagée. Ils demandent une réaction forte et concertée. Nous faisons toutes et tous partie du problème, nous faisons aussi toutes et tous partie de la solution : gouvernements, société civile, citoyennes et citoyens;

5° les changements climatiques offrent des opportunités collectives. Ils représentent des occasions pour les municipalités d'accélérer la mise en œuvre de l'économie circulaire et d'innover en matière de mobilité, d'infrastructures, d'économies locales, de résilience financière, de gestion des matières résiduelles, de biodiversité, de santé et bien-être, de sécurité publique, d'urbanisme et d'énergie;

CONSIDÉRANT que nous nous engageons à faire de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques les moteurs permanents de nos décisions et à agir dans notre travail et dans notre vie personnelle avec une volonté d'exemplarité. Nous assumerons nos responsabilités en nous basant sur la science, avec la conviction qu'en faisant face au défi climatique, nous améliorerons la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens;

Il est proposé :

1° que la Ville adhère à la déclaration d'engagement *Unis pour le climat* de l'Union des municipalités du Québec;

2° qu'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

Proposition technique de retirer l'étude de la proposition principale

Il est proposé par Mme Nathalie Boisclair, appuyée par Mme Colette Éthier, de retirer l'étude de la proposition principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.18

ÉTABLISSEMENT DU TARIF DES RÉMUNÉRATIONS DU PERSONNEL ÉLECTORAL (SD-2021-1257)

Il est proposé d'établir le tarif des rémunérations du personnel électoral, pour une élection générale ou partielle, de la manière indiquée à l'annexe I jointe au sommaire décisionnel SD-2021-1257.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.19

AUTORISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE À LA SUITE DE CETTE ÉLECTION (SD-2021-1332)

Il est proposé :

1° de permettre à toute personne inscrite comme électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour du scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection du 7 novembre 2021 et pour tout recommencement qui pourrait en découler, si elle en fait la demande.

2° de transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.20

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR TOUTE PERSONNE INSCRITE SUR LA LISTE ÉLECTORALE OU RÉFÉRENDATAIRE COMME ÉLECTEUR OU PERSONNE HABILE À VOTER À UN AUTRE TITRE QUE CELUI DE PERSONNE DOMICILIÉE LORS DE TOUT SCRUTIN (SD-2021-1391)

Il est proposé d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne

habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-2.21

MANDAT À LA COMMISSION DU TRANSPORT ACTIF ET DE LA CIRCULATION CONCERNANT L'ANALYSE DE LA RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LES RUES RÉSIDENTIELLES

Il est proposé de soumettre la proposition du conseiller Jonathan Tabarah concernant la réduction de la limite de vitesse dans les rues résidentielles à la Commission du transport actif et de la circulation pour analyse et recommandation future.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CO-210518-4.1

EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS ET ROULANTS POUR L'ANNÉE 2021 (SD-2021-0738)

Il est proposé d'emprunter au fonds de roulement un montant n'excédant pas 638 000 \$, remboursable sur une période de sept ans, afin de prévoir les crédits pour l'acquisition d'équipements motorisés et roulants pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-4.2

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT D'EMPRUNT CONTRACTÉ EN VERTU DE DIVERS RÈGLEMENTS D'EMPRUNT (SD-2021-0834)

Il est proposé :

1° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CO-2009-589, CO-2011-704, CO-2014-840, CO-2014-851, CO-2014-852 et CO-2015-873, à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement en 2021 et 2022;

2° d'affecter l'excédent d'emprunt contracté en vertu des règlements d'emprunt CO-2009-572, CO-2011-706, CO-2013-787, CO-2014-849 et CO-2015-870, au paiement de l'échéance annuelle de 2022 pour le remboursement de l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-4.3**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL DES ARTS DE LONGUEUIL DANS LE CADRE DE SON 10E ANNIVERSAIRE (SD-2021-0870)**

Il est proposé d'octroyer une aide financière de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, au Conseil des arts de Longueuil, afin de permettre à l'organisme d'attribuer une bourse spéciale aux artistes et aux organismes dans le cadre de son 10^e anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-4.4**AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 19 AVRIL 2021, PRÉPARÉE PAR LA DIRECTION DES FINANCES (SD-2021-1123)**

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 19 avril 2021 préparée par la Direction des finances, au montant de 2 064 701 \$, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-4.5**DÉPÔT DE DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Il est procédé au dépôt de demandes de remboursement de dépenses de recherche et de soutien :

- 1° des conseillers d'Action Longueuil, datées du 23 avril et du 3 mai 2021;
- 2° du conseiller M. Jean-François Boivin, datée du 4 mai 2021;
- 3° des conseillers de Longueuil Citoyen, datées du 4 mai 2021;
- 4° de la conseillère Mme Nathalie Boisclair, datée du 2 mai 2021;
- 5° du conseiller M. Steve Gagnon, datée du 10 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-4.6**RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES**

La mairesse fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 visant ses compétences locales.

CO-210518-4.7**DIFFUSION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES**

Il est proposé que le texte du rapport de la mairesse aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020 visant ses compétences locales soit publié sur le site web de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-4.8**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 (SD-2021-1008)**

Il est procédé au dépôt du rapport financier, du rapport de la vérificatrice générale et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

5. RESSOURCES HUMAINES**CO-210518-5.1****FIN DU LIEN D'EMPLOI ENTRE LA VILLE ET L'EMPLOYÉ N° 169489 (SD-2021-0995)**

Il est proposé de mettre fin au lien d'emploi entre la Ville et l'employé n° 169489 pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2021-0995.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-5.2**NOMINATION DE LA DIRECTRICE DES COMMUNICATIONS ET AFFAIRES PUBLIQUES (SD-2021-1413)**

Il est proposé :

- 1° de nommer Mme Stéphanie Sauvé à titre de directrice des communications et affaires publiques et d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière;
- 2° d'autoriser le directeur des ressources humaines à signer le contrat de travail et tout autre document nécessaire aux fins de la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES**CO-210518-6.1****DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF AU COURS DU MOIS DE MARS 2021, DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ QU'IL A, DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER 2021, CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT LORSQUE L'ENSEMBLE DE CES CONTRATS EXCÈDE 25 000 \$ ET DES CONTRATS DE LA MÊME NATURE, MAIS CONCLUS PAR UN FONCTIONNAIRE À QUI LE COMITÉ EXÉCUTIF A DÉLÉGUÉ SON POUVOIR DE LES CONCLURE (SD-2021-0948)**

Il est procédé au dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de mars 2021, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2021, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure.

CO-210518-6.2**ACCEPTATION DU RAPPORT D'ÉTUDE D'AVANT-PROJET D'HYDRO-QUÉBEC POUR L'ENFOUISSEMENT DES LIGNES DE DISTRIBUTION AÉRIENNES EXISTANTES LONGEANT LE PARC ST.MARK, SUR LES RUES SAINT-SYLVESTRE ET DE LONGUEUIL, DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-CHARLES OUEST (SD-2021-0769)**

Il est proposé :

- 1° d'accepter les clauses et conditions du rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes existantes longeant le parc St.Mark, sur les rues Saint-Sylvestre et de Longueuil, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Charles Ouest;
- 2° d'autoriser de poursuivre en phase de réalisation des travaux;
- 3° de s'engager à payer le montant de la contribution présentée dans ce rapport, laquelle sera ajustée selon les coûts réels des travaux civils;

4° de s'engager à rembourser les frais engagés si la Ville abandonne le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-016 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENTS CONNEXES POUR LA SÉCURITÉ DANS LES ESPACES PUBLICS ET D'ÉCLAIRAGE DE SENTIERS (SD-2021-0989)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-016 pour l'exécution de travaux d'éclairage et d'aménagements connexes pour la sécurité dans les espaces publics et d'éclairage de sentiers, au plus bas soumissionnaire conforme, Senterre entrepreneur général inc., pour un montant estimé à 905 000 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.4

ADJUDICATION DE LA PARTIE LOCALE DU CONTRAT APP-21-019 POUR LA FOURNITURE DE SERVICE DE TÉLÉPHONIE (SD-2021-0907)

Il est proposé d'adjuger la partie locale du contrat APP-21-019 pour la fourniture de service de téléphonie, pour une période de cinq ans débutant à compter de la date d'émission du bon de commande, au plus bas soumissionnaire conforme, Bell Canada, pour un montant estimé à 313 484,51 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à ce que les dépenses découlant de la partie d'agglomération du contrat soient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-021 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REBOISEMENT DANS LES BOISÉS URBAINS DES PARCS BELCOURT, DE L'ÉGLISE, GENTILLY EST ET THOMAS-DUBUC (CONTRAT 1) (SD-2021-0908)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-021 pour l'exécution de travaux de reboisement dans les boisés urbains des parcs Belcourt, de l'Église, Gentilly Est et Thomas-Dubuc (contrat 1), au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant estimé à 545 709,51 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.6**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-021 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE REBOISEMENT DANS LES BOISÉS URBAINS DES PARCS DES HIRONDELLES, JARDIN DU CERF ET CHAMPVERT (CONTRAT 2) (SD-2021-0933)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-021 pour l'exécution de travaux de reboisement dans les boisés urbains des parcs des Hirondelles, Jardin du Cerf et Champvert (contrat 2), au plus bas soumissionnaire conforme, Terrassement technique Sylvain Labrecque inc., pour un montant estimé à 250 316,74 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.7**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-023 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE SAINT-THOMAS, ENTRE LES RUES DE LONGUEUIL ET SAINT-LAURENT OUEST (SD-2021-0820)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-023 pour l'exécution de travaux de réfection de la rue Saint-Thomas, entre les rues de Longueuil et Saint-Laurent Ouest, au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation C.G. 2 inc., pour un montant estimé à 1 276 276 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.8**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-027 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LIENS PIÉTONNIERS ET PAVAGE DE SENTIERS DANS LES PARCS RACINE ET BELLERIVE (SD-2021-0792)**

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-027 pour l'exécution de travaux d'aménagement de liens piétonniers et pavage de sentiers dans les parcs Racine et Bellerive, au plus bas soumissionnaire conforme, Eurovia Québec Construction inc., pour un montant estimé à 423 130,61 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.9**ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-033 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE PROLONGEMENT DU BOULEVARD BÉLIVEAU ET D'AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN D'ACCÈS AU BOISÉ DU TREMBLAY (SD-2021-0886)**

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'adjuger le contrat APP-21-033 pour l'exécution de travaux de construction et d'aménagement d'infrastructures municipales dans le prolongement du boulevard Béliveau et d'aménagement d'un chemin d'accès au boisé Du Tremblay, au plus bas soumissionnaire conforme, 9329-0146 Québec inc., faisant affaires sous le nom M Potvin Excavation, pour un montant estimé

à 2 599 265,05 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.10

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-036 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DE LA MÉTROPOLE, ENTRE LE BOULEVARD GUIMOND ET LA RUE JEAN-NEVEU (SD-2021-1103)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-036 pour l'exécution de travaux de réfection de la rue de la Métropole, entre le boulevard Guimond et la rue Jean-Neveu, au plus bas soumissionnaire conforme, Univert Paysagement inc., faisant affaires sous le nom Univert Excavation, pour un montant estimé à 4 047 777,38 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.11

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-037 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PLANAGE ET DE RESURFAÇAGE DE CHAUSSÉES AINSI QUE DE RÉFECTION DE TROTTOIRS (LOT 1) ET AFFECTATION DE SOMMES EN PROVENANCE DES REVENUS DE L'ANNÉE PERÇUS EN TAXE DÉDIÉE (SD-2021-0573)

Il est proposé :

1° d'adjuger le contrat APP-21-037 pour l'exécution de travaux de planage et de resurfaçage de chaussées ainsi que de réfection de trottoirs (lot 1), au plus bas soumissionnaire conforme, Pavages Métropolitain inc., pour un montant estimé à 1 335 802,09 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis;

2° d'affecter une somme de 1 219 762,35 \$ en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée afin de prévoir les crédits requis pour la réalisation des travaux;

3° d'affecter une somme de 60 899,78 \$ en provenance des revenus de l'année perçus en taxe dédiée afin de prévoir les crédits requis pour les honoraires de surveillance externe et les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.12

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-038 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE PRÉPARATION DES SURFACES DES DÉPÔTS DE NEIGE ARMAND-FRAPPIER, DU TREMBLAY ET MARIE-VICTORIN (SD-2021-0966)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-038 pour l'exécution de travaux d'entretien et de préparation des surfaces des dépôts de neige Armand-Frappier, Du Tremblay et Marie-Victorin, incluant le tamisage, la réutilisation et la disposition de sols, au plus bas soumissionnaire conforme,

Excavations Darche inc., pour un montant estimé à 1 315 598,56 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.13

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-039 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ET DE SOCCER SYNTHÉTIQUE DANS LE PARC EMPIRE (SD-2021-0921)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-039 pour l'exécution de travaux de réfection d'un terrain de football et de soccer synthétique dans le parc Empire, au plus bas soumissionnaire conforme, L'équipe Rochon inc., faisant affaires sous le nom GTR Turf, pour un montant estimé à 1 194 641,97 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement CO-2021-1138.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.14

ADJUDICATION DU CONTRAT APP-21-044 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'AIRES DE JEUX POUR ENFANTS DANS LES PARCS LECAVALIER ET MARQUIS-DE-MONTCALM (SD-2021-1049)

Il est proposé d'adjuger le contrat APP-21-044 pour l'exécution de travaux d'aménagement d'aires de jeux pour enfants dans les parcs Lecavalier et Marquis-de-Montcalm, au plus bas soumissionnaire conforme, 9114-5698 Québec inc., faisant affaires sous le nom Aménagements Sud-Ouest, pour un montant estimé à 733 355,85 \$, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement CO-2021-1138.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.15

ATTRIBUTION DU CONTRAT DP-21-032 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA STRUCTURE DE BÉTON D'UN ABRI À SEL SITUÉ AU 4130, GRANDE ALLÉE (SD-2021-0931)

Il est proposé d'attribuer le contrat DP-21-032 pour l'exécution de travaux de réfection de la structure de béton d'un abri à sel situé au 4130, Grande Allée, à Groupe C. & G. Beaulieu inc., pour un montant estimé à 103 721,36 \$, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 31 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.16**ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT GG-21-036 POUR L'ENLÈVEMENT DE GRAFFITIS (SD-2021-0481)**

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat GG-21-036 pour l'enlèvement de graffitis, pour une période prenant fin le 31 décembre 2022, à Dose Culture, pour un montant n'excédant pas 129 000 \$, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.17**AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT CADRE APP-20-142 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES PROGRAMMES TRIENNAUX D'IMMOBILISATIONS LOCAL ET D'AGGLOMÉRATION (SD-2021-0925)**

Il est proposé d'autoriser une dépense de 119 579,59 \$, taxes comprises, au contrat cadre APP-20-142 pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération, requise pour la surveillance des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable, de construction de la piste cyclable, d'installation d'une chambre de compteur inter-réseau, de réhabilitation de la chaussée de la rue Saint-Charles Ouest, entre le chemin Tiffin et boulevard La Fayette, et pour le remplacement de vannes dans le secteur de la place Charles-Le Moyne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.18**AUTORISATION DE LA PARTIE LOCALE DE LA DÉPENSE POUR L'ACQUISITION D'ORDINATEURS POUR LES BESOINS DU TÉLÉTRAVAIL ET LE REHAUSSEMENT DU PARC D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT (SD-2021-1162)**

Il est proposé :

1° d'autoriser la partie locale de la dépense pour l'acquisition d'ordinateurs pour les besoins du télétravail et le rehaussement du parc d'équipements informatiques pour un montant n'excédant pas 970 515,55 \$, taxes comprises, conformément à l'engagement fait auprès du Centre d'acquisitions gouvernementales, conditionnellement à ce que la dépense découlant de la partie d'agglomération soit autorisée;

2° d'emprunter au fonds de roulement un montant n'excédant pas 1 081 081,11 \$, remboursable sur cinq ans, afin de prévoir les crédits requis à cette fin ainsi que pour la fourniture de services professionnels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.19**AUTORISATION DE VENDRE DES BIENS APPARTENANT À LA VILLE VIA LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2021-0865)**

Il est proposé d'autoriser la disposition des biens dont la Ville n'a plus besoin, apparaissant sur la liste jointe au sommaire décisionnel SD-2021-0865, par enchère ou soumission publique, conformément aux modalités de l'entente de services pour la disposition des biens excédentaires, intervenue entre la Ville et le Centre d'acquisitions gouvernementales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.20**DÉPASSEMENT DES COÛTS AUTORISÉS AU CONTRAT APP-13-138 POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS SITUÉS DANS LE SECTEUR 13 (LOT-VL2) (SD-2021-0767)**

Il est proposé d'autoriser un dépassement de coûts de 2 318 357,44 \$, taxes comprises, au contrat APP-13-138 pour l'exécution de travaux de déneigement des rues et des cheminements piétonniers situés dans le secteur 13 (lot-VL2), adjugé à Environnement routier NRJ inc., requis pour les motifs invoqués au sommaire décisionnel SD-2021-0767.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-6.21**MODIFICATION ET RÉSILIATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE CAMIONS, AVEC CHAUFFEURS, POUR LE TRANSPORT DE LA NEIGE EN VRAC LORS DES OPÉRATIONS DE SOUFFLAGE DANS LES ARRONDISSEMENTS DU VIEUX-LONGUEUIL ET DE SAINT-HUBERT (SD-2021-0103)**

Il est proposé :

1° de remplacer le paragraphe du contrat pour la fourniture de camions, avec chauffeurs, pour le transport de la neige en vrac lors des opérations de soufflage dans les arrondissements du Vieux-Longueuil et de Saint-Hubert, se lisant : *La rémunération sera au mètre cube (m3) transporté par chacun des camions, à l'exception des phases 3, 4 et 5 qui seront payés à taux horaire, en se basant sur le recueil des tarifs de transport de neige et glace du MTMDET pour la région 06 de la plus récente version selon les saisons*, par le suivant :

La rémunération sera à taux horaire de chaque camion, pour toutes les phases de chargement, en se basant sur le recueil des tarifs de transport de neige et glace du MTMDET (ministère des transports, mobilité durable et électrification des transports du Québec) pour la région 06 de la plus récente version selon les saisons.

2° de résilier, en date du 30 avril 2021, ce contrat, attribué de gré à gré à Poste de camionnage en vrac Region 06 inc. et d'approuver l'entente à intervenir à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CO-210518-7.1

ACCEPTATION D'UNE PROMESSE D'ACHAT PORTANT SUR LE LOT 6 352 133 DU CADASTRE DU QUÉBEC, SITUÉ SUR LA RUE JOHN-MOLSON (SD-2021-0672)

Il est proposé d'accepter la promesse de FIII-2 inc. d'acheter le lot 6 352 133 du cadastre du Québec, situé sur la rue John-Molson, pour un montant de 1 104 326 \$, taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées à la promesse d'achat du 16 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.2

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 3 223 780 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EN VOIE DE SUBDIVISION) (SD-2021-0428)

Il est proposé d'accepter l'offre des propriétaires de l'immeuble situé aux 1803, 1805 et 1807, rue Marquette, d'acheter une partie du lot 3 223 780 du cadastre du Québec (en voie de subdivision), d'une superficie approximative de 88,6 m², adjacent à l'immeuble situé aux 1803, 1805 et 1807, rue Marquette, au montant de 77,50 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 1^{er} février 2021 et acceptée par les acheteurs le 3 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.3

ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 3 223 780 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EN VOIE DE SUBDIVISION) (SD-2021-0922)

Il est proposé d'accepter l'offre des propriétaires de l'immeuble situé au 1817, rue Marquette, d'acheter une partie du lot 3 223 780 du cadastre du Québec (en voie de subdivision), d'une superficie approximative de 51,4 m², adjacent à l'immeuble situé au 1817, rue Marquette, au montant de 77,50 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 1^{er} février 2021 et acceptée par les acheteurs le 1^{er} mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.4**ACCEPTATION D'UNE OFFRE D'ACHAT PORTANT SUR UNE PARTIE DU LOT 3 223 780 DU CADASTRE DU QUÉBEC (EN VOIE DE SUBDIVISION) (SD-2021-1055)**

Il est proposé d'accepter l'offre des propriétaires de l'immeuble situé au 1795, rue Marquette, d'acheter une partie du lot 3 223 780 du cadastre du Québec (en voie de subdivision), d'une superficie approximative de 47,9 m², adjacent à l'immeuble situé au 1795, rue Marquette, au montant de 77,50 \$/m², taxes non comprises, et selon les conditions mentionnées dans la lettre du technicien en urbanisme à la Division de la gestion des actifs immobiliers du 16 avril 2021 et acceptée par les acheteurs le 19 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.5**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 1 MODIFIANT LE BAIL INTERVENU ENTRE LA VILLE ET LA BRASSERIE DU PASSANT INC. PORTANT SUR LE LOCAL 7 DE L'ÉDIFICE SITUÉ AU 100, PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2021-1007)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 1 modifiant le bail intervenu entre la Ville et La Brasserie du Passant inc. portant sur le local 7 de l'édifice situé au 100, place Charles-Le Moyne, lequel a pour objet de prolonger la durée du bail jusqu'au 31 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.6**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET VIANDES TI-CLAUDE INC. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S20 À S32, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1041)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Viandes Ti-Claude inc. portant sur le site composé des emplacements S20 à S32, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour une période débutant à compter du 1^{er} mai 2021 et prenant fin le 30 novembre 2021, et pour un loyer de 15 000 \$, taxes de vente et municipales non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.7**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET VIANDES TI-CLAUDE INC. PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P7-P8 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1044)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Viandes Ti-Claude inc. portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P7-P8 du Marché public de Longueuil, pour superficie de 150 pi², pour une période

débutant à compter du 1^{er} novembre 2020 et prenant fin le 30 avril 2021, et pour un loyer de 225 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.8

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET VIANDES TI-CLAUDE INC. PORTANT SUR LE LOCAL P9-P10 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1045)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Viandes Ti-Claude inc. portant sur le local P9-P10 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 830 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} juin 2021 et prenant fin le 30 novembre 2021, et pour un loyer de 5 220,70 \$, taxes de vente et municipales non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.9

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET FRÉCHETTE FRUITS ET LÉGUMES INC. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S7 À S12 ET S38 À S43, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1051)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Fréchette fruits et légumes inc. portant sur le site composé des emplacements S7 à S12 et S38 à S43, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour une période débutant à compter du 1^{er} mai 2021 et prenant fin le 30 novembre 2021, et pour un loyer de 14 000 \$, taxes de vente et municipales non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.10

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET FRÉCHETTE FRUITS ET LÉGUMES INC. PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P7-P8 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1052)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Fréchette fruits et légumes inc. portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P7-P8 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 105 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} novembre 2020 et prenant fin le 30 avril 2021, et pour un loyer de 157,50 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.11**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR LE SITE COMPOSÉ DES EMPLACEMENTS S3-S4 ET S16-S17, SITUÉ DANS LES SERRES EXTÉRIEURES DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1056)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Terre fruitière S.E.N.C. portant sur le site composé des emplacements S3-S4 et S16-S17, situé dans les serres extérieures du Marché public de Longueuil, pour une période débutant à compter du 19 juin 2021 et prenant fin le 5 novembre 2021, et pour un loyer de 2 600 \$, taxes de vente et municipales non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.12**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET TERRE FRUITIÈRE S.E.N.C. PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P7-P8 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1057)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Terre fruitière S.E.N.C. portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P7-P8 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 90 pi², pour une période débutant à compter du 20 décembre 2020 et prenant fin le 18 juin 2021, et pour un loyer de 134,70 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.13**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET 9302-5534 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM PIZZA LA RUSTIKA, PORTANT SUR LE LOCAL P28-P29 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1059)**

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et 9302-5534 Québec inc., faisant affaires sous le nom Pizza la RustiKa, portant sur le local P28-P29 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 1 000 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} mai 2021 et prenant fin le 31 octobre 2021, et pour un loyer de 7 790 \$, taxes de vente et municipales non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Prolongation de la durée de la séance

À 22 h 25, la séance est prolongée.

CO-210518-7.14**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET 9302-5534 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM PIZZA LA RUSTIKA, PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P28-P29 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1062)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et 9302-5534 Québec inc., faisant affaires sous le nom Pizza la Rustika, portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P28-P29 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 1 000 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} octobre 2020 et prenant fin le 30 avril 2021, et pour un loyer de 583,31 \$, taxes de vente et taxes municipales non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.15**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET 9391-8324 QUÉBEC INC., FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM LA GALERIE DE LA MER, PORTANT SUR L'ENTREPOSAGE DE MOBILIER DANS LE LOCAL P7-P8 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1127)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et 9391-8324 Québec inc., faisant affaires sous le nom La Galerie de la Mer, portant sur l'entreposage de mobilier dans le local P7-P8 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 96 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} novembre 2020 et prenant fin le 31 octobre 2021, et pour un loyer de 288 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.16**APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET M. ARASH MASSOUDI, FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM FRUITS À GOGO, PORTANT SUR LE KIOSQUE DU LOCAL P40-P41 DU MARCHÉ PUBLIC DE LONGUEUIL (SD-2021-1161)**

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et M. Arash Massoudi, faisant affaires sous le nom Fruits à gogo, portant sur le kiosque du local P40-P41 du Marché public de Longueuil, d'une superficie de 200 pi², pour une période débutant à compter du 1^{er} avril 2021 et prenant fin le 31 octobre 2021, et pour un loyer de 1 820 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.17**APPROBATION D'UNE ENTENTE CONTRACTUELLE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE, LE FOYER ST-ANTOINE DE LONGUEUIL INC. ET LES JOYEUX RETRAITÉS DE LONGUEUIL PORTANT SUR LE LOCAL 121 DU FOYER ST-ANTOINE DE LONGUEUIL, SITUÉE AU 150, RUE GRANT (SD-2021-0973)**

Il est proposé d'approuver une entente contractuelle à intervenir entre la Ville, le Foyer St-Antoine de Longueuil inc. et les Joyeux retraités de Longueuil portant sur le local 121 du Foyer St-Antoine de Longueuil, située

au 150, rue Grant, d'une superficie approximative de 259,65 pi², pour la période débutant le 24 mai 2021 et prenant fin le 31 mai 2023, avec la possibilité pour la Ville d'y mettre fin au 31 mai 2022, et pour un loyer mensuel de 316,18 \$, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.18

APPROBATION D'UN BAIL À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET DEVIMCO IMMOBILIER INC., PORTANT SUR UN EMPLACEMENT SITUÉ DANS LE STATIONNEMENT P2 DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE (SD-2021-0544)

Il est proposé d'approuver le bail à intervenir entre la Ville et Devimco Immobilier inc., portant sur un emplacement situé dans le stationnement P2 de la place Charles-Le Moyne, d'une superficie d'environ 350 m², pour l'implantation d'un bureau des ventes, pour une période de trois ans débutant à compter du 28 juin 2021, avec deux périodes de renouvellement d'une durée d'une année chacune, à la demande du locataire ainsi qu'avec une troisième période de renouvellement d'une année, sur autorisation de la Ville, et pour un loyer annuel de 34 358,88 \$, taxes non comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-7.19

APPROBATION D'UN ACCORD DE DÉVELOPPEMENT AMENDÉ À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET DEVIMCO IMMOBILIER INC. CONCERNANT LA RÉALISATION D'UN PROJET IMMOBILIER SUR LE SITE PROJETÉ DU CENTRE-VILLE DE LONGUEUIL ET APPROBATION DE PROMESSES D'ACHAT-VENTE (SD-2021-1399)

Il est proposé :

1° d'approuver un accord de développement amendé entre la Ville et Devimco Immobilier inc. concernant la réalisation d'un projet immobilier mixte à vocation résidentielle et/ou commerciale sur le site projeté du Centre-Ville de Longueuil, plus précisément sur les parcelles identifiées PCL2 et P2-B aux plans préliminaires de lotissement;

2° d'approuver les promesses d'achat-vente à intervenir entre la Ville et Devimco Immobilier inc., concernant les immeubles composés des lots et parties de lots identifiés comme constituant les sites PCL2 et P2-B et comportant notamment l'obligation d'y construire des bâtiments;

3° de décréter que les lots et parties de lots vendus à Devimco Immobilier inc. ou son cessionnaire sont retirés du domaine public de la Ville et font désormais partie du domaine privé;

4° de décréter que la procédure référendaire prévue à l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes n'est pas suspendue et qu'elle se déroule selon l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CO-210518-8.1

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2021-0735)

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt, sera présenté.

CO-210518-8.2

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1152 ORDONNANT L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS MOTORISÉS OU ROULANTS ET DÉCRÉTANT, À CETTE FIN, UN EMPRUNT (SD-2021-0735)

Mme Monique Bastien procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1152 ordonnant l'acquisition d'équipements motorisés ou roulants et décrétant, à cette fin, un emprunt*.

CO-210518-8.3

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2021-1174)

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement modifiant le *Règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*, sera présenté.

CO-210518-8.4

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1156 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2020-1090 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE (SD-2021-1174)

Mme Monique Bastien procède au dépôt du projet de *Règlement CO-2021-1156 modifiant le Règlement CO-2020-1090 sur la gestion contractuelle*.

CO-210518-8.5

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1146 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2019-1065 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ABATTAGE DE FRÊNES (SD-2021-1213)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1146 modifiant le Règlement CO-2019-1065 établissant un programme d'aide financière pour l'abattage de frênes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.6**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE CONCERNANT LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT TENUE SUR LE RÈGLEMENT CO-2021-1138 (SD-2021-0984)**

Il est procédé au dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le *Règlement CO-2021-1138 ordonnant l'exécution de travaux d'aménagement et de réfection de divers parcs, voies cyclables et espaces publics et décrétant, à ces fins et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt.*

CO-210518-8.7**APPROBATION DE L'ADDENDA N° 5 MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LA MAISON DE QUARTIER FONROUGE INC. CONCERNANT L'USAGE ET LA GESTION DU CHALET FONROUGE POUR SON FONCTIONNEMENT ET LA TENUE DE SES ACTIVITÉS ET LA RÉALISATION D'UN CAMP DE JOUR (SD-2021-1092)**

Il est proposé d'approuver l'addenda n° 5 modifiant l'entente intervenue entre la Ville et la Maison de Quartier Fonrouge inc. concernant l'usage et la gestion du chalet Fonrouge pour son fonctionnement et la tenue de ses activités et la réalisation d'un camp de jour, lequel a pour objet d'inclure l'obligation de l'organisme à tenir une offre de camps de jour pour les années 2021 et 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.8**APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET ALTERNATIVE CENTREGENS CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET DANS MA VIE, MES APPRENTISSAGES ET MA RÉSILIENCE SONT MA SURVIE (SD-2021-1163)**

Il est proposé d'approuver un addenda modifiant l'entente intervenue entre la Ville et Alternative Centregens concernant la réalisation du projet *Dans ma vie, mes apprentissages et ma résilience sont ma survie*, lequel a pour objet de prolonger la durée de l'entente jusqu'au 25 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.9**APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE LA RIVE-SUD CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET MAISON DE L'ACCUEIL (SD-2021-1164)**

Il est proposé d'approuver un addenda modifiant l'entente intervenue entre la Ville et l'Association coopérative d'économie familiale de la Rive-Sud

concernant la réalisation du projet *Maison de l'accueil*, lequel a pour objet de prolonger l'entente jusqu'au 15 octobre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.10

APPROBATION D'UN ADDENDA MODIFIANT L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET CARREFOUR LE MOUTIER CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET ACCROÎTRE LA RÉSILIENCE DE LA COMMUNAUTÉ LONGUEUILLOISE (SD-2021-1165)

Il est proposé d'approuver un addenda modifiant l'entente intervenue entre la Ville et Carrefour Le Moutier concernant la réalisation du projet *Accroître la résilience de la communauté longueuilloise*, lequel a pour objet de prolonger l'entente jusqu'au 31 décembre 2021 et de modifier l'adresse de l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.11

APPROBATION D'UN AVENANT MODIFIANT LE PROTOCOLE D'ENTENTE INTERVENU ENTRE LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC CONCERNANT L'APPLICATION DU PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE 2005 AUX MÉNAGES SANS LOGIS ET AUX MUNICIPALITÉS CONNAISSANT UNE PÉNURIE DE LOGEMENTS LOCATIFS (VOLET II) (SD-2021-0945)

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'approuver un avenant modifiant l'entente intervenue entre la Ville et la Société d'habitation du Québec concernant l'application du programme d'aide d'urgence 2005 aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logements locatifs (volet II), lequel a pour objet d'apporter des précisions afin d'exclure l'obligation d'auditer l'état des revenus et des dépenses devant être soumis à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.12

APPROBATION D'UNE MODIFICATION DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS CONCERNANT LE PROJET DE MISES À JOUR DE L'INVENTAIRE ET DU PLAN DE RÉDUCTION DES GAZ À EFFET DE SERRE DE LA VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME MUNICIPALITÉS POUR L'INNOVATION CLIMATIQUE (SD-2021-0971)

Il est proposé d'approuver une modification de la convention d'aide financière intervenue entre la Ville et la Fédération canadienne des municipalités concernant le projet de mises à jour de l'inventaire et du plan de réduction des gaz à effet de serre de la Ville dans le cadre du

Programme Municipalités pour l'innovation climatique, laquelle a pour objet de prolonger ladite convention jusqu'au 28 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.13

APPROBATION D'UN CONTRAT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA CONCERNANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET L'ENTRETIEN DE TRAVERSES SOUTERRAINES (SD-2021-1032)

Il est proposé d'approuver le contrat à intervenir entre la Ville et la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada concernant l'installation, l'utilisation et l'entretien d'une traverse souterraine de 610 mm pour l'installation d'une conduite d'eau potable ainsi que d'une traverse de 400 mm pour l'installation de conduits électriques dans l'emprise du chemin de fer situé dans la rue de la Métropole, au point milliaire 7.45 de la subdivision Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.14

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME CENTRE DES FEMMES DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET POUR UN CALACS DANS LA VILLE DE LONGUEUIL! (SD-2021-1014)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Centre des femmes de Longueuil concernant la réalisation du projet *Pour un CALACS dans la Ville de Longueuil!* et l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.15

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME ACTION JEUNESSE ST-PIE X DE LONGUEUIL INC. CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET COVI-JEUNES (SD-2021-1017)

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville l'organisme Action Jeunesse St-Pie X de Longueuil inc. concernant la réalisation du projet *Covi-Jeunes* et l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.16**APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME MACADAM SUD CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET POINT D'ARRÊT (SD-2021-1018)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville l'organisme Macadam Sud concernant la réalisation du projet *Point d'arrêt* et l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 31 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.17**APPROBATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET HYDRO-QUÉBEC POUR LE PROJET D'ÉCHANGE DE POMMES DE DOUCHE À DÉBIT RÉDUIT (SD-2021-0912)**

Il est proposé par Mme Monique Bastien, appuyée par Mme Sylvie Parent, d'approuver l'entente de partenariat à intervenir entre la Ville et Hydro-Québec pour le projet d'échange de pommes de douche à débit réduit, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin au plus tard le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.18**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LES JOYEUX RETRAITÉS DE LONGUEUIL CONCERNANT UN PRÊT DE LOCAUX AU FOYER ST-ANTOINE DE LONGUEUIL POUR LES ANNÉES 2021, 2022 ET 2023 (SD-2021-0897)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et les Joyeux retraités de Longueuil concernant un prêt de locaux au Foyer St-Antoine de Longueuil, pour son fonctionnement et la tenue de ses activités, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.19**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME VISION INTER-CULTURES CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET S'ENTENDRE ET AGIR, COMMUNAUTÉS SANS RACISME (SD-2021-1016)**

Il est proposé d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Vision Inter-Cultures concernant la réalisation du projet *S'entendre et agir, communautés sans racisme* et l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 31 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.20**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME ALPHABÉTISATION IOTA CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET ALPHA-ACCOMPAGNEMENT INTENSIF ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2021-0977)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Alphasabétisation Iota concernant la réalisation du projet *Alpha-Accompagnement intensif* et l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 30 septembre 2022;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis afin de verser l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.21**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME PREMIERS PAS CHAMPLAIN CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET ATELIERS VIRTUELS BILINGUES EN STIMULATION DE LANGAGE ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2021-1090)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Premier Pas Champlain concernant la réalisation du projet *Ateliers virtuels bilingues en stimulation de langage* et l'octroi d'une aide financière de 10 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 31 mai 2023;

2° d'affecter une somme de 10 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis afin de verser l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.22**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME LA BOUFFE DU CARREFOUR CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET LES JARDINS À PARTAGER SAINT-HUBERT ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2021-1115)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme La Bouffe du Carrefour concernant la réalisation du projet *Les jardins à partager Saint-Hubert* et l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas

échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 30 avril 2023;

2° d'affecter une somme de 40 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis afin de verser l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.23

Abrogée par
CO-210824-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME HABITATIONS COMMUNAUTAIRES LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET PÔLE SOCIOCOMMUNAUTAIRE ET ÉCONOMIQUE – MAISON DE LA CONGRÉGATION - SSNJM ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2021-1116)

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Habitations Communautaires Longueuil concernant la réalisation du projet *Pôle sociocommunautaire et économique – Maison de la congrégation - SSNJM* et l'octroi d'une aide financière de 25 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 31 décembre 2021;

2° d'affecter une somme de 25 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis afin de verser l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.24

APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE URBAINE DE LONGUEUIL CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET AGRICULTURE URBAINE EN OBNL D'HABITATION SOCIALE ET COMMUNAUTAIRE – UN SERVICE ESSENTIEL ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2021-1117)

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Société d'agriculture urbaine de Longueuil concernant la réalisation du projet *Agriculture urbaine en OBNL d'habitation sociale et communautaire – un service essentiel* et l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 31 mai 2023;

2° d'affecter une somme de 40 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis afin de verser l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.25**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME PARSEM CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET NOS ENFANTS, AU CŒUR DE NOS ACTIONS CITOYENNES ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2021-1132)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme Parsem concernant la réalisation du projet *Nos enfants, au cœur de nos actions citoyennes* et l'octroi d'une aide financière de 40 000 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 31 mai 2023;

2° d'affecter une somme de 40 000 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis afin de verser l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.26**APPROBATION D'UNE ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME L'ENVOL PROGRAMME D'AIDE AUX JEUNES MÈRES CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET BLOGUE-TROTTEUR : OUTIL NUMÉRIQUE DE PROXIMITÉ ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL (SD-2021-1134)**

Il est proposé :

1° d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville et l'organisme L'Envol Programme d'aide aux jeunes mères concernant la réalisation du projet *Blogue-Trotteur : outil numérique de proximité* et l'octroi d'une aide financière de 8 075 \$, taxes comprises, le cas échéant, pour une période débutant à compter de la date de sa signature et prenant fin le 1^{er} juin 2022;

2° d'affecter une somme de 8 075 \$ en provenance du fonds de développement social afin de prévoir les crédits requis afin de verser l'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.27**AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DES VOLETS 1B ET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER ET ABROGATION D'UNE RÉOLUTION (SD-2021-0961)**

Il est proposé :

1° d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre des volets 1b et 2 du *Programme de soutien au milieu municipal en*

patrimoine immobilier pour l'exécution de travaux de restauration à l'Église St. Mark, au Vieux Presbytère St. Mark et à l'Édifice Marcel-Robidas;

2° d'abroger la résolution CO-200324-8.8.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.28

ADOPTION DU RÈGLEMENT CO-2021-1149 SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (SD-2021-1381)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CO-2021-1149 sur l'occupation du domaine public*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.29

AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (SD-2021-1089)

M. Éric Bouchard donne un avis de motion qu'un règlement sur le plan d'urbanisme de la Ville sera présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.30

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1155 SUR LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (SD-2021-1089)

Il est proposé :

1° d'adopter le projet de Règlement CO-2021-1155 sur le plan d'urbanisme de la Ville;

2° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.31**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN DANS LE SECTEUR DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE DANS LE CENTRE-VILLE (SD-2021-1307)**

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement autorisant la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant un stationnement souterrain dans le secteur de la place Charles-Le Moyne dans le centre-ville, sera présenté.

CO-210518-8.32**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1159 AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN DANS LE SECTEUR DE LA PLACE CHARLES-LE MOYNE DANS LE CENTRE-VILLE (SD-2021-1307)**

Il est proposé :

1° qu'il soit procédé à l'adoption du projet de *Règlement CO-2021-1159 autorisant la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant un stationnement souterrain dans le secteur de la place Charles-Le Moyne dans le centre-ville*;

2° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-8.33**AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN DANS LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES OUEST DANS LE CENTRE-VILLE (SD-2021-1392)**

Mme Monique Bastien donne un avis de motion qu'un règlement autorisant la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant un stationnement souterrain dans le secteur de la rue Saint-Charles Ouest dans le centre-ville, sera présenté.

CO-210518-8.34**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT CO-2021-1160 AUTORISANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE MIXTE INCLUANT UN STATIONNEMENT SOUTERRAIN DANS LE SECTEUR DE LA RUE SAINT-CHARLES OUEST DANS LE CENTRE-VILLE (SD-2021-1392)**

Il est proposé :

1° qu'il soit procédé à l'adoption du projet de *Règlement CO-2021-1160 autorisant la construction d'un bâtiment à usage mixte incluant un*

stationnement souterrain dans le secteur de la rue Saint-Charles Ouest dans le centre-ville;

2° de décréter que l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroule par consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par avis public, conformément à l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux daté du 4 juillet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

CO-210518-11.1

RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR LA MAIRESSE, MME SYLVIE PARENT, CONCERNANT L'EXEMPLARITÉ DE LA VILLE DE LONGUEUIL EN MATIÈRE LINGUISTIQUE

CONSIDÉRANT que l'Assemblée nationale reconnaît que la seule langue officielle du Québec est le français;

CONSIDÉRANT qu'elle rappelle également que la cohésion de la nation québécoise passe avant tout par la vitalité de notre langue commune, le français;

CONSIDÉRANT qu'elle reconnaît que la langue française est en déclin au Québec;

CONSIDÉRANT qu'elle réitère que l'État du Québec doit être exemplaire en matière d'utilisation du français, notamment les entités de l'Administration, comme les ministères et organismes, ainsi que les municipalités;

CONSIDÉRANT qu'elle réaffirme que la langue française est un vecteur fondamental d'intégration des nouveaux arrivants et que l'État québécois doit intégrer, en français, les personnes immigrantes;

CONSIDÉRANT qu'elle affirme que ces actions doivent nécessairement se faire dans le respect des droits des Québécois de langue maternelle anglaise, qui sont des citoyens à part entière, et sans mener à une réduction des services qui leur sont offerts dans leur langue;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de la *Charte de la langue française*, la ville de Longueuil est une ville unilingue française et qu'elle n'a aucune obligation de faire usage de l'anglais dans ses communications écrites et orales;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 29.1 de la *Charte de la langue française*, l'Office québécois de la langue française doit reconnaître, à sa demande, une municipalité, lorsque plus de la moitié des résidents de son territoire sont de langue maternelle anglaise;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la loi en 1977, la Ville de Greenfield Park a demandé et a été reconnue comme une municipalité à statut bilingue;

CONSIDÉRANT que lors de la fusion municipale en 2001, cette reconnaissance a été transférée au nouvel arrondissement de Greenfield Park;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Greenfield Park souhaite conserver cette reconnaissance alors qu'au dernier recensement de 2016, seulement 26 % de ses citoyens avaient l'anglais comme langue maternelle;

CONSIDÉRANT que cette reconnaissance oblige l'utilisation du français tout en permettant l'usage de l'anglais, sans toutefois l'obliger;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil souhaite être exemplaire en matière d'usage et de promotion de la langue française;

CONSIDÉRANT que la Ville de Longueuil, en collaboration avec l'Office québécois de la langue française, poursuit l'exécution de son plan d'action visant l'obtention de son certificat de francisation;

Il est proposé par Mme Sylvie Parent, appuyée par M. Éric Bouchard, que :

1° la Ville de Longueuil applique intégralement les dispositions législatives contenues à la Charte de la langue française;

2° la langue utilisée pour l'ensemble des communications de l'administration de la Ville de Longueuil, de son site Internet et de ses panneaux d'affichage variable soit seulement et uniquement le français;

3° l'usage de l'anglais en matière de communications avec les citoyens soit permis lors de situations d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CO-210518-11.2

RÉSOLUTION PROPOSÉE PAR LA MAIRESSE, MME SYLVIE PARENT, CONCERNANT LA PROCLAMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT que la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'une discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Il est proposé par Mme Sylvie Parent, appuyée par M. Steve Gagnon, de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ORIENTATIONS POUR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

CO-210518-12.1

ORIENTATIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 20 MAI 2021

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 mai 2021 :

Favorable à l'adoption des résolutions :

- 2.2 à 2.5
- 4.4
- 6.1 à 6.5
- 6.7 et 6.8
- 8.1 à 8.3
- 8.6 et 8.7

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. CLÔTURE

CO-210518-13.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

M. Jacques Lemire dépose un avis de proposition concernant l'abrogation de la résolution CO-210420-8.19 intitulée *Adoption du Règlement CO-2021-1150 modifiant le Règlement CO-2011-700 sur les nuisances*.

Mme Nathalie Boisclair dépose un avis de proposition concernant le Fonds de développement social.

Suspension de la séance

Le président déclare la séance suspendue, il est 00 h 12, le 19 mai 2021.

Reprise de la séance

Le président déclare la séance reprise, il est 00 h 47, le 19 mai 2021.

CO-210518-13.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 00 h 47, le 19 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le président,

La greffière,

Jonathan Tabarah

Sophie Deslauriers